

# Réunion Président- Entreprises

Lundi 25 Mai 2020  
à 9H00 à Mercurol

## ORDRE DU JOUR

- Echange sur la situation : ARCHE Agglo a questionné un certain nombre d'entreprises du territoire afin de faire le point sur leurs difficultés
- Présentation des mesures prises par ARCHE Agglo et mise en œuvre
- Echange sur les mesures complémentaires à envisager pour les mois qui viennent

# Garder le contact avec les entreprises

Face à cette situation exceptionnelle, la première chose était de garder le contact avec nos entrepreneurs afin d'envisager les mesures de soutien adaptées

**Un questionnaire a été mis en ligne et envoyé à plus de 1 000 entreprises suivi d'un contact téléphonique auprès de 250 entreprises par la Direction de l'Economie ou l'Office de Tourisme**

**Près de 63% d'entreprises ont répondu en précisant que :**

- 86% d'entre elles ont bénéficiées des mesures gouvernementales
- 11% ne sont pas éligibles, ou attendent encore des réponses
- Pour 48%, la situation est grave
- 62 entreprises ont adapté leur activités (« Drive », vente à emporter, livraison...)

59 % (97) sont à l'arrêt ou partiellement pour 30 % (50) avec un impact de la crise très important sur le CA (fin mars et avril) dont un risque de fermeture pour 16 %.

# Garder le contact avec les entreprises

## **Parmi les mesures gouvernementales annoncées, 3 sont plébiscitées :**

- Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- Fonds de solidarité pour les plus petites entreprises, les indépendants et les microentreprises
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

## **Avec des attentes importantes** sur :

- Le besoin de trésorerie et garanties perte d'exploitation
- L'aide à l'équipement de la part de l'agglo (24 % des entreprises jointes par téléphone)
- L'organisation de la sortie et transition vers le déconfinement : condition sanitaire et « ré-assurance » des clients
- L'accompagnement en matière de transition numérique et les démarches initiés localement pendant la crise
- un besoin d'agilité pour répondre à une saison qui sera particulière pour les entreprises touristiques (et des questionnements sur la capacité à recruter) ;

# Les premières mesures d'urgence

**1) Suspension des loyers pour les entreprises locataires de bâtiments appartenant à ARCHE Agglo** : cela concerne :

- les 2 Espaces Entreprises ARCHI MADE de Tournon et de Saint Félicien soit une dizaine d'entreprises
- L'entreprise Nectardéchois à Saint Félicien
- La Maison des Vins à Tain
- L'hôtel-restaurant le Félicien

**2) L'accélération du paiement des subventions déjà votées** même si l'ensemble des investissements ne sont pas réalisés : ceci toujours dans le but de soulager la trésorerie des entreprises

**3) Faciliter le paiement et la poursuite des activités de nos prestataires** : le maintien des travaux dans les bâtiments publics pour les entreprises du BTP, le maintien des consultations en cours, la non application des pénalités de retard aux entreprises qui ont signés des marchés avec ARCHE Agglo, ...

**4) Une aide à la trésorerie des entreprises de transport scolaire, interurbain (ligne 11) et urbain (LE BUS), avec un maintien du paiement à 50 % des prestations interrompues (représentant 180 K€)**

# Les axes d'intervention d'ARCHE Agglo

- **Cibler les entreprises les plus touchées par cette crise :**
  - Les TPE – Plus de 4500 Eses de moins de 10 salariés sur le territoire ;
  - 3700 avec un CA inférieur à 500 K€ ;
- **Privilégier les entreprises n'ayant pas bénéficié des aides de l'Etat**
- Garantir que les financements de ARCHE Agglo bénéficie bien aux entreprises de son territoire, contrairement au fond national basé sur le principe de fongibilité (pas de visibilité sur la destination géographique des fonds)
- Faciliter le dépôt des dossiers pour les entreprises avec un guichet unique permettant d'accéder à l'ensemble des financements mobilisables de la Région, du Département, et des partenaires.
- Avoir une action complémentaires des fonds et intervention existants en favorisant des subventions directes pour les entreprises avec une possibilité de cumul des dispositifs
- Préparer l'avenir en tirant les leçons de cette crise

# La participation au fonds régional pour les TPE

**ARCHE Agglo d'abondera le fonds de résilience de la Région à hauteur de 115 K€ (soit 2 €/habitant)** pour répondre aux besoins de trésorerie des toutes petites entreprises. (Fonds de 32 Md'€ pour Auvergne Rhône-Alpes avec la Banque des Territoires)

Il s'adresse :

- Micro entreprises : effectif < 10 salariés, CA ou total bilan < 1 M€.
- Tout type d'entreprise : société, EI, micro entreprises, association, coopérative...
- Dès la phase post création : pas d'obligation d'avoir un premier bilan

L'accent sera mis sur les entreprises qui seront exclues des dispositifs nationaux, sans que cela soit un critère obligatoire.

Il se présente sous forme :

- Avance remboursable entre 3 000 € et 20 000 € à un taux de 0 % pour la trésorerie des entreprises
- Pas d'obligation de co-financement ni de garantie demandée au dirigeant
- Remboursement sur 5 ans avec un différé de 24 mois : condition intéressante afin de donner un souffle financier sur le long terme au regard du délai de différé. *L'avance remboursable n'est pas imposable contrairement à la subvention.*

Ce fonds sera mobilisable courant juin (lorsque la Région l'aura voté le 29 mai prochain) et jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera géré par des opérateurs labélisés par la Région : l'ADIE, Initiative 2607 et l'URSCOOP

Mai 2020 – [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr) – [economie@archeagglo.fr](mailto:economie@archeagglo.fr) – 04 26 78 57 41

# Une subvention complémentaire d'ARCHE Agglo 1 000 € pour les TPE

Afin d'appuyer l'aide et conforter la position d'ARCHE Agglo dans sa politique d'accompagnement des entreprises, **une subvention additionnelle à l'avance remboursable** a été actée pour les entreprises bénéficiaires du fond régional : **Montant forfaitaire de 1 000 € afin de faire face aux dépenses imprévues, toujours dans l'objectif de soulager la trésorerie des entreprises.**

**Cette subvention ne sera pas remboursable.**

# Une subvention complémentaire aux fonds d'urgence Tourisme Hébergement d'ARCHE Agglo 1 000 € pour les TPE

## **Objectif :**

Soulager la trésorerie pendant 6 mois pour les entreprises ayant subi une perte de chiffres d'affaires supérieure ou égale à 20 %

Pour les TPE du tourisme : **Entreprises de moins de 10 salariés** et aux **associations** et portera sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements. Les mensualités éligibles sont celles qui courent du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020

Activités touristiques éligibles : ensemble des hébergeurs, restauration traditionnelle, agences de voyage, et autres activités touristiques (monuments historiques, parcs botaniques, d'attraction, location sport loisirs, ...)

Subvention :

- La Région accordera une **subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € maximum** par bénéficiaire.
- **ARCHE Agglo accordera une subvention complémentaire forfaitaire de 1 000 €**

Ce fonds est d'ores et déjà mobilisable et ce **jusqu'à fin juin 2020**.

Mai 2020 – [www.archeagglo.fr](http://www.archeagglo.fr) – [economie@archeagglo.fr](mailto:economie@archeagglo.fr) – 04 26 78 57 41

# Modalités pratiques de dépôt des dossiers 1 000 € Fonds d'urgence Tourisme Hébergement

- **Un dépôt sur un guichet unique en ligne** sur le site ambition éco de la Région : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>  
Pour le dispositif Tourisme Hébergement : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/352/289-etre-finance-en-sortie-de-crise-covid-19-avec-le-fonds-d-urgence-tourisme-tourisme.htm>
- **Pièces à fournir** : KBIS, RIB, Attestation sur l'honneur de perte de chiffres d'affaires, plan de financement de l'emprunt en cours avec mensualités. **Date limite de dépôt : fin Juin**
- Pas d'autres dossiers à déposer pour l'aide de 1 000 € d'ARCHE Agglo :  
**Un simple mail à adresser à [tourisme@archeagglo.fr](mailto:tourisme@archeagglo.fr)** pour nous informer de votre dépôt de dossier à la Région. Dès confirmation de votre subvention de la Région, celle-ci nous transmettra les éléments permettant de prévoir le versement de la subvention ARCHE Agglo de 1 000 €.
- **Le service tourisme d'ARCHE Agglo vous accompagne avec une permanence téléphonique dédiée les lundi et mercredi matin de 9h00 à 12h30 au [04 82 77 07 55](tel:0482770755) ou [tourisme@archeagglo.fr](mailto:tourisme@archeagglo.fr)**

# Modalités pratiques de dépôt des dossiers

## La participation au fonds régional pour les TPE

- **Un dépôt sur un guichet unique en ligne** sur le site ambition éco de la Région : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>  
Pour le dispositif TPE : en attente de mise en ligne début juin
- **Pièces à fournir** : information début juin ;
- Pas d'autres dossiers à déposer pour l'aide de 1 000 € d'ARCHE Agglo :  
**Un simple mail à adresser à [economie@archeagglo.fr](mailto:economie@archeagglo.fr)** pour nous informer de votre dépôt de dossier à la région. Dès confirmation de votre subvention de la Région, celle-ci nous transmettra les éléments permettant de prévoir le versement de votre subvention de 1 000 €.
- **La Direction de l'économie d'ARCHE Agglo vous accompagne :**  
**[economie@archeagglo.fr](mailto:economie@archeagglo.fr) / 04 26 78 57 41**



Merci de votre attention